

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 35 (1944)
Heft: 16

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union des Centrales Suisses d'Electricité (UCS)**Ordre du jour
de la 52^e Assemblée générale (ordinaire) de l'UCS****Samedi, 9 septembre 1944,****à Neuchâtel**

- 1° Nomination de 2 scrutateurs.
- 2° Approbation du procès-verbal de la 51^e assemblée générale du 28 août 1943, à Montreux ¹⁾.
- 3° Approbation du rapport du Comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1943 ²⁾.
- 4° Comptes de l'UCS pour l'exercice 1943 ²⁾ et propositions du Comité ²⁾.
- 5° Comptes de la Section des achats pour l'exercice 1943 ²⁾ et propositions du Comité ²⁾.
- 6° Fixation des cotisations des membres pour 1945 ²⁾, conformément à l'article 7 des statuts; proposition du Comité.
- 7° Budget de l'UCS pour 1945 ²⁾; proposition du Comité.
- 8° Budget de la Section des achats pour 1945 ²⁾; proposition du Comité.
- 9° Rapport sur l'activité de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS en 1943 et comptes 1943 ²⁾, approuvés par la commission d'administration.
- 10° Budget de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS pour 1945 ²⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 11° Rapport et comptes du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1943 et budget pour 1944 ²⁾.
- 12° Nominations statutaires:
 - a) de 2 membres du Comité (nouveau);
 - b) réélection de 2 membres du Comité (les mandats triennaux de MM. Kaehr et Pronier sont expirés);
 - c) de 2 contrôleurs et de leurs suppléants.
- 13° Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.
- 14° Divers: propositions des membres.

Pour le Comité de l'UCS:

Le président:
*R. A. Schmidt.*Le secrétaire:
A. Chuard.

¹⁾ Voir Bull. ASE 1943, No. 26, p. 820.

²⁾ Tous ces documents se trouvent dans le présent numéro. Propositions du Comité, voir page 451.

Union des Centrales Suisses d'Electricité (UCS)

Rapport sur l'exercice 1943 présenté par le Comité à l'Assemblée générale

Durant l'exercice écoulé, le Comité se composait de Messieurs:

R. A. Schmidt, Président,	Lausanne
V. Abrezol,	Lausanne
† J. Brugger, (décédé le 15 octobre 1943)	Aarau
H. Frymann,	Lucerne
F. Kaehr,	Lucerne
G. Lorenz,	Thuisis
† A. Moll, (décédé le 27 juillet 1943)	Oltén
W. Pfister,	Soleure
J. Pronier,	Genève
H. Sameli,	Thoune
E. Schaad,	Amriswil.

Deux membres du Comité, Messieurs A. Moll, administrateur-délégué de la S. A. d'électricité Aar-Tessin, Oltén, et J. Brugger, directeur des Entreprises Electriques Argoviennes, Aarau, sont décédés après une longue maladie. Le Comité a ainsi perdu deux membres très méritants, qui servirent avec un dévouement inlassable la cause de l'UCS. Le Comité et l'Union toute entière avaient en grande estime ces deux personnalités éminentes, qui furent aussi d'excellents collègues. Le Comité et les entreprises électriques en garderont le meilleur souvenir et penseront à eux avec gratitude.

A la fin de l'exercice, les mandats de Messieurs H. Frymann, Lucerne, et H. Sameli, Thoune, venaient à expiration. Durant les 9 années passées au sein du Comité, ces deux membres ont participé activement à toutes les discussions du Comité et ont rendu de précieux services dans les diverses commissions. Qu'ils reçoivent ici également nos remerciements chaleureux pour tout l'intérêt qu'ils ont constamment porté aux affaires de l'Union.

Pour remplacer ces deux membres démissionnaires, l'Assemblée générale a nommé Messieurs

O. Hugentobler, administrateur de l'Elektra Frauenbrunnen, Jegenstorf, et
H. Leuch, directeur du Service de l'électricité de St-Gall.

Ces nominations tiennent compte, conformément aux statuts, des différents groupements intéressés, puisque M. Hugentobler représentera les entreprises électriques de faible importance et rurales, qui revendent de l'énergie, tandis que M. Leuch représentera une grande entreprise électrique municipale.

Comme précédemment, l'une des tâches essentielles du Comité fut de chercher à adapter l'économie

électrique à une situation économique générale qui n'a cessé d'empirer. En collaboration avec les autorités compétentes, il a fallu veiller à ce que les disponibilités d'énergie électrique parfois précaires soient distribuées en premier lieu là où elles peuvent le mieux servir l'économie publique. On s'est donc efforcé de couvrir avant tout les besoins de l'industrie, même au risque d'être obligé de limiter passagèrement les fournitures d'énergie à d'autres consommateurs, lors d'une pénurie d'électricité en hiver. Bien que les conditions hydrologiques aient été particulièrement défavorables au cours du second semestre de l'exercice écoulé, les restrictions sont demeurées raisonnables pendant l'hiver et n'ont guère affecté que le chauffage électrique des locaux et la préparation d'eau chaude. Outre la suppression habituelle des fournitures d'énergie en hiver, les propriétaires de grandes chaudières électriques ont dû accepter une forte réduction dans les fournitures d'énergie en été.

La statistique de l'UCS relative à la production et à la distribution de l'énergie électrique a été poursuivie par l'Office fédéral de l'économie électrique, à Berne. Mais, comme c'est le cas depuis le début de la guerre, des raisons majeures s'opposent à une publication de cette statistique. Pour ce motif, nous devons donc renoncer à nouveau à présenter un rapport détaillé sur la production et la distribution de l'énergie en Suisse, malgré tout l'intérêt d'un tel rapport. D'entente avec l'Office fédéral de l'économie électrique, nous pouvons néanmoins signaler que la situation de notre ravitaillement en énergie électrique s'est sensiblement améliorée, grâce à la mise en service, au cours de l'exercice, de l'usine à accumulation d'Innertkirchen et des usines au fil de l'eau de Verbois et de Mörel. La production annuelle possible de nos usines électriques a ainsi augmenté d'environ 14 %; les fournitures aux consommateurs suisses ont même pu augmenter de 27 % depuis le début de la guerre, grâce à une utilisation complète des excédents d'énergie disponibles avant la guerre, à une réduction des quotes-parts d'exportation et à une notable importation d'énergie durant l'hiver. Au cours des quatre dernières années de guerre, la consommation annuelle a presque exactement doublé, par rapport à l'accroissement annuel des 8 années d'avant-guerre, qui a servi de base au programme d'aménagement de nouvelles usines hydroélectriques établi par l'ASE et l'UCS.

Les autorités compétentes et les milieux dirigeants de notre économie publique ont reconnu que la consommation actuelle d'énergie et son augmen-

tation dans un avenir rapproché exigent impérieusement l'aménagement de nouvelles usines hydro-électriques. En outre, l'électricité peut nous rendre plus indépendants des combustibles étrangers, à la condition toutefois que nous construisions surtout des usines à accumulation, capables de fournir de l'énergie hivernale. Pour utiliser rationnellement les usines au fil de l'eau aménagées et projetées, de grandes usines à accumulation sont indispensables. Enfin, la construction de nouvelles usines électriques constituera un moyen très efficace pour combattre le chômage, non seulement par les travaux d'aménagement proprement dits, mais aussi en mettant d'importantes quantités d'énergie supplémentaires à la disposition de l'artisanat et de l'industrie, qui en auront besoin pour créer de nouvelles possibilités de travail.

Certains milieux sont par contre d'avis que la forte consommation d'énergie électrique provient en bonne partie de la conjoncture actuelle et qu'après la cessation des hostilités cette consommation diminuera fortement, notamment du fait que les combustibles et les carburants étrangers seront de nouveau abondants. Il est en effet fort possible que la consommation d'électricité diminue *passagèrement*, mais nous sommes certains que cette diminution ne sera que de brève durée. L'électrification de notre pays est loin d'être achevée et il est probable que les prix élevés des combustibles et des carburants contribueront, même après la guerre, à favoriser l'électrification dans de nombreux domaines. En outre, maints consommateurs d'électricité dans l'industrie et l'artisanat conserveront certainement les machines et appareils électriques qu'ils ont installés durant la guerre afin d'économiser le charbon ou le mazout.

Notre Comité s'est occupé à maintes reprises de ces problèmes. C'est ainsi qu'il a pris position à l'adresse du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à propos du postulat Klöti, de concert avec l'Association suisse pour l'aménagement des eaux et l'Union suisse des consommateurs d'énergie. En ce qui concerne la création d'occasion de travail, qui intéresse également le domaine d'activité de la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS, nous renvoyons au rapport de l'Administration commune.

Le Comité a également discuté de l'introduction d'une autorisation préalable des services de l'économie de guerre, pour l'ouverture d'entreprises d'installations électriques. L'Office de guerre pour l'industrie et le travail a soutenu le point de vue de notre Union à ce propos et a décidé, le 3 février 1944, qu'aucune autorisation de l'OGIT n'est nécessaire pour ouvrir une entreprise de ce genre.

Secrétariat

Durant l'exercice écoulé, le Secrétariat a eu énormément de travail et a dû engager quelques auxiliaires. Comme précédemment, il s'agissait en majeure partie d'affaires qui ont trait à l'économie de

guerre et dont nous avons déjà parlé en détail dans nos derniers rapports annuels. Nous constatons avec satisfaction que les membres de l'UCS s'adressent volontiers à notre Secrétariat pour toutes les questions parfois fort compliquées qui résultent de l'économie de guerre, de telle sorte que notre Union a pu faire pleinement valoir son influence vis-à-vis des autorités. En raison de la situation extrêmement précaire du marché du cuivre, l'OGIT s'est vu obligé non seulement d'exiger la livraison des stocks de cuivre, mais aussi la substitution de fils d'aluminium aux fils de cuivre de plusieurs lignes à haute tension. Signalons à ce propos que cette mesure n'a été prise que d'entente avec les entreprises électriques en cause, qui ont ainsi apporté une importante contribution à l'allègement de notre situation économique en cette période de guerre.

Le Secrétariat a également eu à répondre à de nombreuses questions concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires. Bien que notre point de vue n'ait pas toujours été adopté entièrement par les administrations des contributions publiques, on a toutefois pu apporter quelque clarté, à l'intention des entreprises électriques, dans les modalités d'application extrêmement compliquées de la loi régissant cet impôt.

Les efforts du Secrétariat en vue d'établir une collection complète des tarifs actuellement en vigueur chez tous les membres de l'UCS, ont été couronnés de succès. Nous pouvons désormais fournir à tous nos membres les renseignements désirés sur les tarifs généraux.

Enfin, l'engagement d'un juriste par le Secrétariat a permis de réunir toute une série de jugements qui intéressent particulièrement les entreprises électriques. Nous espérons pouvoir constituer une cartothèque, qui sera mise à la disposition de nos membres. L'engagement de ce juriste a en outre permis au Secrétariat de régler directement de très nombreuses questions juridiques, sans avoir recours à la Commission pour les questions juridiques.

Commissions et délégations

D'une manière générale, les commissions et les délégations de l'UCS ont été très actives durant l'exercice écoulé. Cela ressort moins des séances plénières des commissions, que des nombreux entretiens des membres des commissions avec les principales entreprises électriques intéressées et des sous-comités constitués par les commissions pour discuter avec les autorités.

La *Commission pour les questions d'assurance* (président: M. E. Frei, Davos) a tenu plusieurs séances pour s'occuper du renouvellement du contrat collectif sur les assurances responsabilité civile et accidents, contrat passé entre l'UCS et un groupe de compagnies d'assurances et qui avait été dénoncé pour le 31 décembre 1943. A la suite de longs et ardues pourparlers, le nouveau contrat a pu être passé en temps utile. Il apporte toute la

clarté désirable en précisant certaines dispositions et assure une couverture intégrale des risques en question. Les membres recevront au cours de l'année un commentaire détaillé du nouveau contrat.

La Commission pour les questions de personnel (président: M. J. Bertschinger, Zurich) s'est occupée de manière approfondie de la question des allocations de renchérissement. Les Recommandations de l'UCS publiées précédemment ont été adaptées aux nouvelles circonstances. Nous constatons avec satisfaction que nos Recommandations ont été adoptées par la grande majorité de nos membres, et qu'elles ont été approuvées par des organisations patronales et ouvrières. La Commission pour les questions de personnel s'est également occupée en détail de la constitution d'une caisse d'allocations familiales de l'UCS. Il s'agit toutefois d'une affaire qui n'intéresse pas tous nos membres au même degré, étant donné la diversité de leurs conditions, de sorte que l'UCS a renoncé pour l'instant à constituer une caisse de ce genre. Signalons cependant qu'un groupe d'entreprises de la Suisse romande a organisé une caisse autonome d'allocations familiales, à titre volontaire. Il serait donc facile d'intégrer au besoin cette caisse à l'UCS.

La Commission pour les tarifs d'énergie électrique (président: M. H. Niesz, Baden) a étudié plusieurs questions se rapportant à des tarifs pour des fournitures d'énergie en cours, généralement motivées par la guerre. Il a également commencé la discussion de la tarification pour les installations de pompes thermiques.

La Commission pour les questions juridiques (président: M. J. Elser, St-Gall) a eu de nombreux entretiens et a tenu plusieurs séances de sous-comité pour discuter des modalités d'application des impôts sur le chiffre d'affaires et sur les bénéfices de guerre.

La Commission pour les questions relatives à la défense nationale (président: M. H. Leuch, St-Gall) fut également très active. Pour des raisons compréhensibles, les autorités militaires désiraient, au début, que la Commission ne renseigne sur son activité que les entreprises électriques directement intéressées ou en cause. La question de l'alarme en cas de rupture d'un barrage, au sujet de laquelle le public a été renseigné depuis lors, a occasionné notamment beaucoup de travail à cette Commission.

La Commission de médecins pour l'étude des accidents dus au courant fort (président: M. F. Ringwald, Lucerne) a finalement pu obtenir le concours d'un médecin pour ses travaux, grâce à l'insistance du président. Ce médecin n'ayant commencé son activité qu'au début de décembre, un rapport sur les résultats acquis ne paraîtra que l'an prochain.

Parmi les *délégations*, celle qui est chargée des pourparlers avec la *Section de l'électricité de l'OGIT* s'est réunie le plus souvent. Il s'agit en effet de l'organisme qui veille à une répartition convenable de l'énergie disponible. Nous avons déjà signalé qu'en

raison de l'accroissement considérable de la consommation, des restrictions ont dû être ordonnées. Ces restrictions furent toutefois moins sévères et moins longues qu'en 1942 (du 1^{er} au 15 janvier 1943 et du 21 novembre au 31 décembre 1943).

La délégation pour les pourparlers avec l'USIE n'a pas tenu séance au cours de l'exercice écoulé. Les questions courantes furent discutées directement avec l'USIE, avec laquelle nous sommes demeurés en étroit contact.

Les rapports concernant les commissions communes de l'ASE et de l'UCS figurent dans le rapport annuel de l'Administration commune.

Le Comité tient à remercier ici, au nom de l'UCS, tous les membres des commissions et plus particulièrement leurs présidents, pour le temps et le travail qu'ils ont consacrés à l'UCS, malgré leurs multiples occupations.

Autres institutions affiliées à l'UCS

Le rapport de la *Caisse de Pensions des Centrales suisses d'électricité* sur l'exercice 1942/43 a paru dans le Bulletin ASE 1943, No. 18, p. 554.

La *Caisse de compensation des centrales suisses d'électricité* a déjà adressé à ses membres son rapport sur l'exercice 1943. Cette caisse fonctionne à l'entière satisfaction de ses membres. En 1943, elle a versé au total fr. 1 550 723.— d'indemnités pour pertes de salaires ou de gains.

La Commission pour les examens de maîtrise de l'USIE et de l'UCS (président: M. G. Heusser, Lucerne) a organisé en 1943 cinq séances d'examens qui groupèrent un nombre record de 132 candidats, dont 98 de langue allemande et 34 de langue française. Parmi les 93 candidats qui obtinrent le diplôme de maîtrise, 40 ont passé ces examens afin d'améliorer leur position, 15 étaient des propriétaires ou des directeurs d'entreprises d'installations électriques et 38 devaient posséder ce diplôme pour obtenir une concession. Le nombre total des diplômés s'élève maintenant à 510.

Les diplômés se répartissent assez régulièrement entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Grâce à la collaboration active des entreprises électriques tessinoises, les travaux préparatoires pour l'organisation d'examens de maîtrise en langue italienne sont en cours.

Manifestations

L'*Assemblée générale* s'est tenue le 28 août 1943, à Montreux. A la demande de nombreux membres, cette assemblée a porté sur plusieurs jours et les dames y étaient également invitées. A l'issue de la séance administrative, on entendit les conférences de MM. G. Lorenz sur «Les besoins d'énergie de la Suisse et l'aménagement des forces hydrauliques du Rhin postérieur avec bassin d'accumulation au Rheinwald» et F. Ringwald sur «La grande usine

hydro-électrique à accumulation d'Andermatt». Pour le reste, nous renvoyons au compte-rendu paru dans le Bull. ASE 1943, No. 26, p. 820.

La *Fête des jubilaires* a eu lieu le 25 septembre 1943, à Lucerne, avec le cérémonial d'usage. 520 diplômés furent délivrés aux employés et ouvriers ayant accompli 25 ans de service dans la même entreprise. 23 vétérans ayant passé 40 ans dans la même entreprise furent particulièrement honorés.

En collaboration avec l'Union suisse des installateurs-électriciens, une assemblée de discussion fut organisée, le 6 février 1943, à Berne, à propos des conducteurs isolés avec des matières de remplacement. M. Tr. Heinzelmann, des Forces Motrices Bernoises, a donné à cette occasion une conférence très remarquée.

L'électrodifffusion a organisé, sous le patronage de l'UCS, une assemblée de discussion consacrée à différents sujets, le 15 avril 1943, au Bâtiment des Congrès, à Zurich.

Nos rapports avec les autorités fédérales, tant civiles que militaires, furent très fréquents et tou-

jours empreints de la plus parfaite courtoisie. Les membres de l'UCS ont été généralement renseignés par circulaires sur les pourparlers relatifs à l'économie de guerre.

Nos relations avec les associations amies, telles que l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, l'Electrodifffusion, l'Union suisse des installateurs-électriciens et l'Office suisse d'éclairagisme, ont été suivies. Comme de coutume, l'UCS s'est efforcée de répondre dans la mesure du possible aux invitations de ces organismes à des pourparlers et à des manifestations; de son côté, elle n'a pas manqué de les inviter dans des cas analogues. D'autre part, elle a cherché à nouveau à maintenir des relations avec nos amis de l'étranger, pour autant que les circonstances le permettaient.

Les comptes de 1943, le bilan au 31 décembre 1943 et le budget pour 1945 figurent ci-après.

Zurich, le 4 juillet 1944.

Pour le Comité de l'UCS:

Le président: R. A. Schmidt. Le secrétaire: A. Chuard.

UCS

Compte de l'année 1943 et Budget pour l'année 1945

	Budget 1943 fr.	Compte 1943 fr.	Budget 1945 fr.
<i>Recettes:</i>			
Cotisations des membres	148 000	150 525.—	152 000
Intérêts	9 000	9 987.40	9 500
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux	11 000	21 000.—	30 000
Autres recettes	10 000	10 154.—	10 000
	178 000	191 666.40	201 500
<i>Dépenses:</i>			
Frais du Secrétariat	61 500	71 875.33	79 000
Contribution à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS	68 500	58 500.—	68 500
Cotisations à d'autres associations	10 000	8 470.—	8 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux	5 000	5 000.—	5 000
Subventions pour propagande	11 000	11 000.—	15 000 ¹⁾
Versements divers	3 000	2 000.—	3 000
Impôts	2 500	2 086.40	2 000
Divers et imprévus	} 16 500	{ 22 955.46	} 21 000
Réserve pour buts spéciaux de l'UCS			
	178 000	191 666.40	201 500

¹⁾ La moitié de la contribution de la section des achats.

Bilan au 31 décembre 1943

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Valeurs	315 378.—	Capital	180 000.—
Débiteurs	8 522.75	Fonds de réserve	85 000.—
Banque:		Réserve pour buts spéciaux de l'UCS ...	32 720.08
a) Carnets de dépôts17 287.95		Créditeurs	50 074.56
b) Compte-courant 3 493.35	20 781.30		
Compte de chèques postaux	2 786.75		
Caisse	325.84		
	347 794.64		347 794.64

Rapport de la Section des Achats de l'UCS sur l'exercice 1943

Durant l'exercice écoulé, le champ d'activité de la Section des Achats n'a pas été élargi. Les résultats de l'exercice sont à nouveau très satisfaisants et nos rapports avec les fournisseurs furent toujours corrects et agréables. Nous pouvons constater avec satisfaction que nos membres font de plus en plus usage des avantages qu'offrent les achats par notre entremise.

Nous vous proposons de reporter à compte nouveau l'excédent des recettes, qui se monte à fr. 750.59.

Zurich, le 4 juillet 1944.

Pour le Comité de l'UCS:

Le président: R. A. Schmidt. Le secrétaire: A. Chuard.

Section des achats de l'UCS

Compte de l'année 1943 et Budget pour l'année 1945

	Budget 1943 fr.	Compte 1943 fr.	Budget 1945 fr.
Recettes:			
Solde de l'exercice précédent	1 000	2.44	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	13 000	25 103.80	34 500
Intérêts	2 000	2 044.—	2 000
Prélèvement du fonds de compensation	5 000	—	—
	21 000	27 150.24	36 500
Dépenses:			
Indemnité à l'Administration commune pour la gestion des affaires	7 500	4 000.—	4 000
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectués	1 000	—	1 000
Subvention pour buts généraux	11 000	21 000.—	30 000
Impôts	1 000	1 202.95	1 000
Divers et imprévus	500	196.70	500
Excédent des recettes	—	750.59	—
	21 000	27 150.24	36 500

Bilan au 31 décembre 1943

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Valeurs	53 100.—	Fonds de compensation	55 000.—
Carnet de dépôt	4 201.95	Fonds de réserve	15 000.—
Banque	13 090.—	Créditeurs	6 828.60
Compte de chèques postaux	764.19	Solde	750.59
Caisse	185.25		
Débiteurs	6 237.80		
	77 579.19		77 579.19

Propositions du Comité de l'UCS à l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 1944, à Neuchâtel

No. 2: Procès-verbal de la 51^e assemblée générale du 28 août 1943, à Montreux

Le procès-verbal de la 51^e assemblée générale du 28 août 1943, à Montreux (voir Bulletin ASE 1943, No. 26, p. 816), est approuvé.

No. 3: Rapports du Comité et de la SA

Le rapport du Comité sur l'exercice 1943 (page 447¹) et celui de la SA (page 451) sont approuvés.

¹) Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

No. 4: Compte de l'UCS

Le compte de l'Union pour l'exercice 1943 (voir page 450) est approuvé et déchargé en est donnée au Comité.

No. 5: Compte de la SA

a) Le compte de la Section des achats pour 1943 et le bilan au 31 décembre 1943 (voir page 451) sont approuvés et déchargés en est donnée au Comité.

b) L'excédent des recettes, soit fr. 750.59, est porté à compte nouveau.

No. 6: Cotisations

Les cotisations des membres pour l'année 1945 sont fixées comme suit:

Capital investi		Cotisation
fr.	fr.	fr.
0 jusqu'à	100 000.—	50.—
100 001.— »	300 000.—	100.—
300 001.— »	600 000.—	150.—
600 001.— »	1 000 000.—	250.—
1 000 001.— »	3 000 000.—	450.—
3 000 001.— »	6 000 000.—	700.—
6 000 001.— »	10 000 000.—	1000.—
10 000 001.— »	30 000 000.—	1500.—
30 000 001.— »	60 000 000.—	2400.—
60 000 001.— et plus		4000.—

No. 7: Budget de l'UCS

Le budget de l'UCS pour 1945 (voir page 450) est approuvé.

No. 8: Budget de la SA

Le budget de la Section des achats pour 1945 (page 451) est approuvé.

No. 9: Rapport et compte de l'AC

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et des comptes de l'Administration commune pour l'année 1943 (pages 436 et 439), approuvé par la Commission d'administration.

No. 10: Budget de l'AC

L'assemblée générale prend connaissance du budget de l'Administration commune pour 1945 (page 439), approuvé par la Commission d'administration.

No. 11: CSE

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et des comptes du Comité suisse de l'Eclairage pour l'année 1943 et du budget pour 1944 (page 440).

No. 12: Nominations statutaires

a) Le Comité propose à l'assemblée générale de nommer M. le Dr. jur. E. Fehr, directeur NOK, Baden, et M. S. Bitterli, directeur de la S. A. des Entreprises Electriques de Wynau, Langenthal, à la place de MM. le Dr. jur. J. Brugger et le directeur A. Moll, décédés.

b) Le mandat triennal de MM. F. Kaehr, Lucerne, et J. Pronier, Genève, est expiré. Le Comité propose à l'assemblée générale de réélire MM. F. Kaehr et J. Pronier pour une nouvelle période de 3 ans.

c) Nomination de 2 contrôleurs des comptes et de leurs suppléants. Les contrôleurs actuels MM. A. Meyer, Baden, et L. Mercanton, Clarens, se sont déclarés prêts à accepter une réélection. Le Comité propose à l'assemblée générale de confirmer MM. A. Meyer et L. Mercanton dans leurs fonctions. En remplacement de M. Th. Buess, Liestal, décédé, le Comité propose à l'assemblée générale de nommer M. Rickenbach, Poschiavo, qui s'est déclaré prêt à accepter une nomination, comme suppléant ainsi que de confirmer M. Vocat, Sierre, dans ses fonctions.

No. 13: Choix du lieu de la prochaine assemblée générale

Le Comité attend des propositions pour le lieu de la prochaine assemblée générale.

Rapport des contrôleurs des comptes

Le rapport des contrôleurs des comptes sera communiqué ultérieurement aux membres.

Wirtschaftliche Mitteilungen — Communications de nature économique**Création d'un Office fédéral des combustibles?****Postulat Trüb au Conseil national du 20. 6. 1944**

Au Département fédéral des postes et des chemins de fer sont attachés le Service fédéral des eaux et l'Office fédéral de l'économie électrique. M. le Conseiller national *W. Trüb*, directeur du Service électrique de la ville de Zurich, vient de présenter un postulat dont la teneur est la suivante:

La question du combustible jouera encore après la guerre un rôle capital dans la production de l'énergie. Il s'agira de tirer parti dans une mesure toujours plus forte des produits naturels que nous offre le pays et d'utiliser aussi rationnellement que possible les matières premières que nous achetons à l'étranger.

Il importera de régler l'importation du combustible étranger et l'utilisation des forces hydrauliques, ainsi que du combustible indigène. Des charbons importés il faudra extraire tous les précieux produits secondaires indispensables à notre économie. Quant à nos forces hydrauliques — partie de nos richesses naturelles — il conviendra de les développer systématiquement et d'utiliser entièrement la production de nos usines hydrauliques.

Nous devons donc coordonner les moyens de production disponibles.

Le service des eaux et l'office de l'économie électrique travaillent depuis des années dans ce domaine sous la direction du département des postes et des chemins de fer.

Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu de créer un office des combustibles afin d'obtenir une collaboration étroite et sous une seule direction de tous les producteurs d'énergie et d'assurer dans ce domaine un passage rapide et rationnel à l'économie de paix, comme aussi de recruter à temps les meilleurs éléments des services de l'économie de guerre (section de la production d'énergie et de chaleur, section du bois) en vue du travail technique et des tâches d'organisation.

Cosignataires: Duttweiler, Eggenberger, Häberlin, Maag, Meili, Moeschlin, Munz, Sappeur, Schmid-Zürich, Schmutz, Seematter, Spühler, Stähli, Stirnemann, Zigerli, Zweifel.

Arbeitsbeschaffungsprogramm der Elektrizitätswerke des Kantons Zürich

621.311

Im Bulletin SEV 1944, Nr. 11, S. 285, erschien der Vortrag von W. Pfister, Direktor der Gesellschaft des Aare- und Emmentals (AEK), Solothurn, über «Möglichkeiten in der Elektrizitätswirtschaft für produktive Arbeitsbeschaffung». Darin wurde eingehend über die Erweiterung der Speise- und Verteilanlagen der AEK berichtet und es wurde gezeigt, dass solche Netzausbauten durchaus wirtschaftlich sind.

Die Elektrizitätswerke des Kantons Zürich (EKZ) haben schon im Januar 1942 und im Mai 1943 die Baudirektion, bzw. die Direktion der Volkswirtschaft des Kantons Zürich, über die in Aussicht genommenen Arbeitsbeschaffungsmaßnahmen der EKZ orientiert. Unter dem 26. Mai 1944 wurde der Direktion der Volkswirtschaft auf Grund der Entwicklung ein revidiertes Arbeitsbeschaffungsprogramm unterbreitet, das einen Auftragsbestand von 23 Millionen Franken umfasst.

Die Angaben des Programms werden gegenüber der Direktion der Volkswirtschaft als unverbindlich bezeichnet, so namentlich in der Vollständigkeit und in der Verpflichtung zur Ausführung überhaupt, aber auch im Zeitpunkt und in den Kosten. Der Zeitpunkt für Bauten und Änderungen wird oft durch äussere Umstände bestimmt, auf die die Elektrizitätswerke keinen Einfluss haben, und die Entscheide müssen oft kurzzeitig gefällt und ausgeführt werden. Daneben gibt es anderweitig auch Arbeiten, die eine weitgehende zeitliche Anpassungsfähigkeit aufweisen.

Ausdrücklich wird festgestellt, dass, abgesehen von den Projekten über eine kräftige Verstärkung der Verteilanlagen, die Absicht über die Durchführung besonders intensiver